

2010/2406 - Approbation d'une convention-cadre avec le FONJEP pour les postes de directeurs mis à disposition des MJC de Lyon par la Fédération régionale des MJC en Rhône-Alpes (Direction du Développement Territorial) (BMO du 10/05/2010, p. 1062)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, pour ce renouvellement de la convention qui nous lie au FONJEP et qui, pour faire vite, permet de salarier les directeurs des MJC.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, en janvier dernier, Mme Belkacem nous proposait, je cite : « Un nouveau cadre de relations avec les MJC », en nous faisant adopter une convention pluriannuelle.

Nous vous avons suivi, en votant ce rapport, qui devait permettre de mieux gérer le soutien financier de la Ville aux MJC. Depuis, pas un Conseil municipal ne s'est déroulé, sans que nous votions, là une subvention, là une autre, hors de ladite convention, bien sûr.

Et aujourd'hui, c'est une contribution au FONJEP, pour financer, via la Fédération des MJC, douze postes de directeurs, pour la modique somme de 756.720 €.

Nous allons voter ce dossier. Mais cette fois, nous vous demandons, très officiellement, des comptes. Que coûtent réellement les MJC à la Ville ? Nous souhaitons avoir un récapitulatif exhaustif de l'ensemble des aides de toutes natures, dans et hors convention, dont bénéficient les douze MJC de Lyon.

Nous vous remercions par avance, des réponses concrètes et complètes, que vous voudrez bien nous apporter avant l'été.

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, Adjointe : Merci Monsieur le Maire, je veux bien vous apporter quelques précisions, Monsieur Royer : il vous sera communiqué toutes les informations que vous souhaitez, par écrit, parce qu'on ne va pas vous donner le chiffre pour chaque MJC, en sachant qu'il est différent d'une structure à l'autre.

La convention que nous adoptons aujourd'hui, en réalité, est une convention qui date de décennies et de décennies et précise la relation qui existe ainsi avec le FONJEP, qui est un fond auquel les villes abondent pour financer, je le disais, les salaires des directeurs de MJC. C'est un mécanisme qui fonctionne maintenant depuis 50 ans et qui assure une dimension fédérale effective au réseau des MJC, ainsi qu'un minimum de solidarité entre chacune de ces structures dans leur financement.

Ce mécanisme, je tiens quand même à dire qu'il a été profondément dévoyé ces dernières années, au gré des désengagements progressifs de l'Etat, alors que c'était pourtant le seul mode de participation de l'Etat à la vie des MJC.

Pour vous donner un chiffre très simple, pour que vous y voyiez plus clair : aujourd'hui, la Ville participe à hauteur d'environ 63.000 € par poste de directeur de MJC, contre 7.000 € pour l'Etat. Il y a à peine quelques années, la proportion était inverse.

Donc moi, la question que je vous pose, c'est : « Est-ce que, réellement, vous considérez que ces structures de MJC, tout comme les centres sociaux d'ailleurs, puisqu'on les traite souvent ensemble, sont utiles au lien social ou pas ? Elles concernent aujourd'hui 40.000 Lyonnais, qui y ont recours quasiment quotidiennement.

Si on considère que ce lien social est utile et que les prestations rendues par ces structures, finalement, nous coûtent moins cher, que si elles étaient rendues par la collectivité locale, ce que je crois, et bien je pense que cela vaut la peine de financer les salaires d'un encadrement de qualité et qui permet que ce service soit rendu dans de bonnes conditions.

Quant au reste de votre question, vous aurez toutes les informations, mais je tiens quand même à vous préciser, que pour le seul mois qui vient de s'écouler, j'ai consacré personnellement 40 heures de réunions avec chacune des MJC et des centres sociaux, en compagnie de mes collègues Adjoints concernés, en compagnie parfois, souvent, des arrondissements.

D'ailleurs, j'aurais aimé vous voir, quand on a traité du cas de la MJC Perrache : cela aurait été l'occasion de dire tout ce que vous aviez à dire. Lors de ces heures consacrées à ces dialogues de gestion, je peux vous assurer que la situation financière de l'équipement dans son territoire a été passée en revue de long en large et en travers et que ces structures vont beaucoup mieux que par le passé, depuis que les nouvelles conventions ont été adoptées. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)